



PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT

Séance extraordinaire des membres du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Donat tenue au lieu ordinaire des séances le **30 mars 2021 à 8h45** à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire Joé Deslauriers, les conseillers Louis Dubois, Luc Drapeau, Lyne Lavoie, Marie-Josée Dupuis, Gilbert Cardinal.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Matthieu Renaud également présent.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
- 4. Finances**
- 5. Administration générale**
  - 5.1 Autorisation de signature d'une lettre d'entente pour l'employé no. 38
- 6. Urbanisme et Environnement**
  - 6.1 Adoption du Règlement numéro 21-1084 modifiant le règlement de zonage numéro 15-924, visant à modifier les limites des zones UR-C1, UR-C3, UR-C4, UR-C5 et UR-C9 ainsi que les usages et les normes y étant reliés pour certaines de ces zones
  - 6.2 Adoption du second projet de Règlement numéro 21-1087 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924, le Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925, le Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928 et le Règlement de dérogation mineure numéro 15-932
  - 6.3 Adoption du second projet de Règlement numéro 21-1089 modifiant certaines dispositions du plan et du Règlement de zonage numéro 15-924 visant à ajouter les usages du groupe C204 (commerce de détails et services légers de grande surface) avec les normes applicables et un usage du groupe I101 (industrie légère) dans la zone UR-C5
  - 6.4 Adoption du second projet de Règlement numéro 21-1091 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 15-924 visant la création de la zone UR-H32 à l'intérieur de la zone UR-H11
  - 6.5 Autorisation pour l'achat d'un bâtiment pour le nouveau poste de lavage
  - 6.6 Demande d'aide financière relative au poste de lavage
  - 6.7 Acquisition d'une rétrocaveuse pour l'écocentre municipal
  - 6.8 Embauche d'étudiants pour la saison estivale 2021 (urbanisme et environnement)
- 7. Loisirs, Vie communautaire et Communications**
- 8. Travaux publics et Parcs**
  - 8.1 Octroi de contrat pour des travaux de pavage, de réfection de fondation, de pulvérisation, de drainage et de rechargement de chemins – Phase II-2021-AOP-TPPI-24
  - 8.2 Octroi de contrat pour les travaux d'aménagement de l'écocentre – Phase II
  - 8.3 Embauche d'employés temporaires au Service des travaux publics et des parcs (préposés aux parcs et bâtiments)
- 9. Sécurité incendie et sécurité civile**
- 10. Divers**
- 11. Période d'information**
- 12. Période de questions**
- 13. Fermeture de la séance**

---

**1. Ouverture de la séance**

**L'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec à tous les membres du Conseil.**

Le maire et président Joé Deslauriers procède à l'ouverture de la séance.

Il est à noter que le maire fait le choix de ne pas voter, à moins d'indication contraire.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

**21-0330-135** Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour comme déposé.

**5. Administration générale**

**5.1 Autorisation de signature d'une lettre d'entente pour l'employé no. 38**

**21-0330-136** Attendu que l'employée no. 38 est à l'emploi de la Municipalité depuis le 22 août 2013, d'abord à titre de réceptionniste puis, à titre de commis comptabilité et perception;

Attendu que les besoins de la Municipalité quant à l'embauche d'une ressource additionnelle au Service des finances pourraient être comblés par la création d'un poste à temps partiel de commis comptabilité et perception;

Attendu les discussions intervenues entre les parties dans le but de s'entendre sur les modalités afférentes aux tâches de l'employée;

Attendu la recommandation de la chef comptable et trésorière-adjointe à cet effet, en date du 26 mars 2021;

À ces faits, il est proposé par Lyne Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de créer un nouveau poste de commis comptabilité et perception à statut régulier à temps partiel au Service des finances et d'affecter l'employée numéro 38 à ce poste, selon les conditions prévues à la lettre d'entente;
- que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier soient et sont par la présente autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité la lettre d'entente.

**6. Urbanisme et Environnement**

**6.1 Adoption du Règlement numéro 21-1084 modifiant le règlement de zonage numéro 15-924, visant à modifier les limites des zones UR-C1, UR-C3, UR-C4, UR-C5 et UR-C9 ainsi que les usages et les normes y étant reliés pour certaines de ces zones**

**21-0330-137** Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que le *Règlement numéro 21-1084 modifiant le règlement de zonage numéro 15-924, visant à modifier les limites des zones UR-C1, UR-C3, UR-C4, UR-C5 et UR-C9* ainsi que les usages et les normes y étant reliés pour certaines de ces zones, soit et est adopté comme déposé.



**6.2 Adoption du second projet de Règlement numéro 21-1087 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924, le Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925, le Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928 et le Règlement de dérogation mineure numéro 15-932**

**21-0330-138**

Il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de *Règlement numéro 21-1087 modifiant diverses dispositions concernant le Règlement de zonage numéro 15-924, le Règlement sur les permis et certificats numéro 15-925, le Règlement de lotissement et frais de parc numéro 15-927, le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 15-928 et le Règlement de dérogation mineure numéro 15-932*, soit et est adopté comme déposé.



**6.3 Adoption du second projet de Règlement numéro 21-1089 modifiant certaines dispositions du plan et du Règlement de zonage numéro 15-924 visant à ajouter les usages du groupe C204 (commerce de détails et services légers de grande surface) avec les normes applicables et un usage du groupe I101 (industrie légère) dans la zone UR-C5**

**21-0330-139**

Il est proposé par Gilbert Cardinal et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de *Règlement numéro 21-1089 modifiant certaines dispositions du plan et du Règlement de zonage numéro 15-924 visant à ajouter les usages du groupe C204 (commerce de détails et services légers de grande surface) avec les normes applicables et un usage du groupe I101 (industrie légère) dans la zone UR-C5*, soit et est adopté comme déposé.



**6.4 Adoption du second projet de Règlement numéro 21-1091 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 15-924 visant la création de la zone UR-H32 à l'intérieur de la zone UR-H11**

**21-0330-140**

Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers que le second projet de *Règlement numéro 21-1091 modifiant certaines dispositions du règlement de zonage numéro 15-924 visant la création de la zone UR-H32 à l'intérieur de la zone UR-H11*, soit et est adopté comme déposé.





## **6.5 Autorisation pour l'achat d'un bâtiment pour le nouveau poste de lavage**

**21-0330-141** Attendu le nouveau poste de lavage qui sera mis en place sur le site de l'écocentre de Saint-Donat;

Attendu qu'un bâtiment est nécessaire pour soutenir le service aux citoyens et assurer les activités du poste de lavage;

Attendu la demande de prix pour un bâtiment effectuée auprès de deux fournisseurs;

Attendu que l'entreprise *Cabanon Mirabel* propose un modèle de bâtiment qui répond aux conditions esthétiques et utilitaires de la Municipalité pour un montant maximal de 13 047 \$ avant toutes taxes applicables, incluant la construction et la livraison du bâtiment ;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement à cet effet, en date du 24 mars 2021;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'octroyer un contrat pour l'achat d'un nouveau bâtiment pour le poste de lavage à l'entreprise *Cabanon Mirabel* pour un montant maximal de 13 047 \$ avant toutes taxes applicables;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le *Règlement d'emprunt 19-1042*.

## **6.6 Demande d'aide financière relative au poste de lavage**

**21-0330-142** Attendu que la Municipalité souhaite faire l'ajout d'un nouveau poste de lavage municipal afin d'assurer le nettoyage des embarcations avant leur mise à l'eau;

Attendu que pour ce faire, la Municipalité de Saint-Donat a pris connaissance du programme d'aide financière « *Stations de nettoyage d'embarcations* » visant à soutenir la lutte contre les espèces aquatiques envahissantes et l'implantation de stations de nettoyage d'embarcations;

Attendu la recommandation du Service de l'urbanisme et de l'environnement à cet effet, en date du 25 mars 2021;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;
- que la Municipalité dépose auprès du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs Secteur de la faune et des parcs une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme « Stations de nettoyage d'embarcations »* pour l'année financière 2021-2022;
- que le directeur général et secrétaire-trésorier soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tous les documents y afférents.

## **6.7 Acquisition d'une rétrocaveuse pour l'écocentre municipal**

**21-0330-143** Attendu la nécessité d'acquérir une rétrocaveuse pour la réalisation de l'ensemble des activités à l'écocentre;

Attendu que la Municipalité a effectué des essais sur une



rétrocaveuse de l'entreprise P. Roy et que celle-ci répond aux exigences;

Attendu la recommandation du Service de l'urbanisme et de l'environnement à cet effet, en date du 24 mars 2021;

À ces faits, il est proposé par Louis Dubois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'autoriser l'achat d'une rétrocaveuse incluant une lame et un godet à neige à l'entreprise P. Roy pour un montant total de 40 000 \$ avant toutes taxes applicables;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées au fonds de roulement, remboursées sur une période de 3 ans à partir de 2022.

#### **6.8 Embauche d'étudiants pour la saison estivale 2021 (urbanisme et environnement)**

**21-0330-144** Attendu le besoin d'engager du personnel étudiant pour la saison estivale;

Attendu les entrevues effectuées au courant des dernières semaines;

Attendu la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et de l'environnement en date du 26 mars 2021;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher les étudiants mentionnés ci-dessous pour l'été 2021 aux conditions prévues à la convention collective de travail présentement en vigueur :

<u>Nom</u>	<u>Service</u>	<u>Expé- rience</u>	<u>Taux horaire</u>
Gabriel Lauzon	Urbanisme	1 <sup>er</sup> été	18.00 \$
Marilyne Calvé	Environnement	1 <sup>er</sup> été	18.00 \$
Francis De Kinder	Environnement	1 <sup>er</sup> été	18.00 \$

- de nommer Gabriel Lauzon, Marilyne Calvé et Francis De Kinder à titre d'officiers municipaux et de les autoriser et appliquer à délivrer des constats d'infraction au nom de la Municipalité de Saint-Donat pour les infractions aux règlements relatifs à l'urbanisme et à l'environnement.

- que cela n'engage en rien la Municipalité à procéder à une telle réembauche en 2022.

### **8. Travaux publics et Parcs**

#### **8.1 Octroi de contrat pour des travaux de pavage, de réfection de fondation, de pulvérisation, de drainage et de rechargement de chemins – Phase II-2021-AOP-TPPI-24**

**21-0330-145** Attendu l'appel d'offres public 2021-AOP-TPPI-24 publié le 23 février 2021 pour des travaux de pavage, de réfection de fondation, de pulvérisation, de drainage et de rechargement de chemins;

Attendu l'analyse des quatre soumissions reçues;

Attendu le rapport du chef de division génie et infrastructures ainsi que la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs, en date du 26 mars;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'octroyer le contrat pour travaux de pavage, de réfection

de fondation, de pulvérisation, de drainage et de rechargement de chemins – Phase II, à l'entreprise Pavage Multi Pro Inc., pour un montant de 3 106 531.30\$ avant toutes taxes applicables, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres,

- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le *Règlement d'emprunt 20-1062*.

## **8.2 Octroi de contrat pour les travaux d'aménagement de l'écocentre – Phase II**

**21-0330-146** Attendu que la Municipalité doit procéder aux travaux d'aménagement – phase II afin d'augmenter la capacité et les services offerts à l'écocentre;

Attendu la publication d'un appel d'offres public et l'ouverture des soumissions le 25 mars 2021;

Attendu l'analyse et le rapport de la firme Équipe Laurence et la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs en date du 26 mars 2021;

Attendu que les articles 9.0, 10.0, 11.0, 13.2, 13.3 et 15.0 du Bordereau, totalisant 178 285\$ avant taxes, avaient déjà été prévus dans le règlement d'emprunt 19-1042 initial et que les sommes nécessaires pour ce faire sont disponibles à même ce règlement;

Attendu que la commande de ces articles doit être effectuée rapidement afin d'en permettre la livraison à temps pour le respecter les délais impartis pour les travaux;

À ces faits, il est proposé par Luc Drapeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'octroyer le mandat pour les travaux d'aménagement de l'écocentre – Phase II à l'entreprise Généreux Construction Inc pour un montant de 671 623.75 \$ avant toutes taxes applicables, laquelle constitue la plus basse soumission conforme reçue dans le cadre de cet appel d'offres;
- que l'octroi soit conditionnel à l'approbation du *Règlement d'emprunt 21-1086 modifiant le Règlement d'emprunt 19-1042*, tel que spécifié aux documents d'appel d'offres à l'exception des pièces des articles 9.0, 10.0, 11.0, 13.2, 13.3 et 15.0 du Bordereau, totalisant 178 285.00 \$ avant toutes taxes applicables pour lesquelles le Conseil s'engage à en effectuer le paiement sur réception des pièces;
- que les sommes nécessaires pour ce faire soient prélevées à même le *Règlement d'emprunt 19-1042* suivant l'approbation de sa modification.

## **8.3 Embauche d'employés temporaires au Service des travaux publics et des parcs (préposés aux parcs et bâtiments)**

**21-0330-147** Attendu le besoin pour la Municipalité de procéder à l'embauche d'employés temporaires aux parcs et bâtiments afin d'assurer le remplacement des employés absents ou réaffectés et de mener à terme les divers projets;

Attendu l'affichage de poste, les candidatures reçues et les entrevues effectuées;

Attendu la recommandation du directeur du Service des travaux publics et des parcs ainsi que de la directrice générale adjointe – greffe et ressources humaines;



À ces faits, il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de prolonger l'embauche de Madame Alexandra Hénault-Croteau à titre de préposé aux parcs et bâtiments temporaires pour une période de 32 semaines;
- d'embaucher les personnes suivantes à titre de préposés aux parcs et bâtiments temporaires pour une période de 32 semaines :

Monsieur René Lepage  
Monsieur Frédérique Tassé

### 13. Fermeture de la séance

**21-0330-148** Il est proposé par Marie-Josée Dupuis et résolu à l'unanimité des conseillers de lever la présente séance. Il est alors 9h15.

---

Joé Deslauriers  
Maire

---

Matthieu Renaud  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier